

L'inclusion scolaire inscrite dans la Refondation condamne l'enseignement spécialisé à la disparition !

Dans le cadre de la loi de refondation, qui consacre l'inclusion des élèves en situation de handicap, le ministère confirme sa volonté de publier rapidement (d'ici décembre) une nouvelle circulaire sur les EREA rénovant celle du 17 mai 1995, avec la même philosophie inclusive que la nouvelle circulaire qui prépare la disparition-dilution des SEGPA.

Comme pour l'ensemble de la loi de refondation, le ministère aborde ce dossier par les missions des agents au détriment du respect des statuts particuliers.

Ainsi la poursuite de la destruction des EREA, des SEGPA des ULIS, des ITEP... et des postes d'enseignants spécialisés qui y sont affectés... et de tout l'enseignement spécialisé passe à cette étape par la remise en cause de la formation spécialisée et des indemnités de fonctions dans l'enseignement spécialisé.

Ainsi la ministre lance la fusion du CAPA-SH et du 2CASH en une formation unique premier et second degré : le CAPPEI. Ce projet prévoit une formation réduite de moitié et la disparition des spécificités par option qui remettrait en cause l'existence même des postes spécialisés au nom de l'inclusion scolaire.

Toutes les catégories sont concernées

Avec le CAPPEI, la ministre entend poursuivre sa logique de fusion des corps débutée avec le corps des psychologues de l'éducation nationale. Ainsi comment affecter indistinctement sur des postes ASH des enseignants de corps différents dont les Obligations Réglementaires de Service sont de 18, 21 et 24 heures d'enseignement hebdomadaire, sauf à vouloir aligner tous les corps enseignants sur un temps de travail annualisé de 1607 heures ? C'est la destruction des statuts particuliers des PE, des certifiés, des agrégés et des PLP.

Côté indemnités dans l'ASH, les dernières propositions ministérielles aboutiraient à des pertes financières annuelles pouvant atteindre 350 € pour les PE spécialisés, 500 € pour les PLP. Les directeurs d'EREA, en application du texte de 2014 qui les oblige à être PER DIR, perdent 200 € par mois, ce qui aboutit à ce que 20 directions d'EREA sur 80 soient occupées par des faisant-fonction en contradiction complète avec leur besoin de personnels stables, investis et reconnus.

Pour la FNEC-FP-Force Ouvrière, le maintien d'un enseignement adapté à la difficulté et/ou au handicap de chaque élève nécessite le maintien de tous les postes spécialisés, du CAPA-SH, du 2CA-SH avec toutes leurs options, de toutes les classes et structures spécialisées. La loi de 2005 et la Refondation doivent être abandonnées.

La FNEC-FP-FO, disponible pour l'action commune sur les revendications, poursuit son intervention à tous les niveaux et appellent les personnels à se réunir pour réaffirmer les revendications.

Montreuil le 10 novembre 2016